

ANNÉE 2020

**VILLE DE
TÉTEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE**

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 JUILLET 2020**

M. Franck DHERSIN	Président de séance
M. Clément MAHIEU	Secrétaire

ORDRE DU JOUR

I – Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 juin 2020

II – Délibérations

1.3 – COMMANDE PUBLIQUE

1. Renouvellement de la convention de déneigement.
2. Groupement de commandes pour l'achat d'énergies pour la période 2021-2024.

3.2 – DOMAINE ET PATRIMOINE

3. Rétrocession des espaces verts et de l'éclairage public du lotissement « Les Cyperales ».

4.1 – FONCTION PUBLIQUE

4.Prime exceptionnelle dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire COVID-19.

4.2 – FONCTION PUBLIQUE

5.Rémunération des régisseurs de spectacles intermittents.

6.Modification d'un contrat d'apprentissage.

5.3 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

7.Commission Communale des impôts Directs.

7.1- FINANCES LOCALES

8.Budget Primitif 2020.

9.Compte Administratif 2019 – Ville de Tétéghem-Coudekerque-Village.

10.Compte de gestion pour l'exercice 2019 – Ville de Tétéghem-Coudekerque-Village.

11.Affectation du résultat de l'exercice 2019.

7.2 - FISCALITE

12.Taxe foncière sur les propriétés bâties. Suppression de l'exonération de deux ans des constructions nouvelles à usage d'habitation.

8.3 - VOIRIE

13.Information sur le rapport annuel – prix et qualité du service public de l'assainissement – année 2018.

8.9 - CULTURE

14.Séjours Eté 2020 – Participation financière des familles.

9.1 – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

15.Jury criminel – Constitution de la liste préparatoire des jurés pour l'année 2021.

III – Informations diverses

L'an deux mil vingt, le trois juillet, les membres du Conseil Municipal de Tétéghem-Coudekerque-village se sont réunis en la Mairie de Tétéghem-Coudekerque-village 59229 – 90 route du chapeau-rouge, pour délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour ci-dessus.

La séance est ouverte à 19h sous la présidence de Mr Franck DHERSIN.

M. Clément MAHIEU procède à l'appel nominal.

Etaient présents :

DHERSIN Franck, PESCH Michel, DEMEY Christophe, MARTEEL Régine, GUERVILLE Didier, CORNILLE Carole, DAMMAN Régis, CABOCHE Marianne, BARANSKI Jacques, LEROUX Renée, PAGNERRE Annie, FERMON Régine, HENON Jean-Pierre, URBAIN Patricia, JACOB Michel, LEFEBVRE Dominique, PECOURT Caroline, JONCKHEERE Régis, RETER Luminita, DECRIEM Christian, PAPORAY Patricia, ENGELAERE Delphine, DEZITTER Grégory, DESNOUES Marion, DJIVANDJY Delphine, TAR Benjamin, RIGOLLE Lucie, MAHIEU Clément, LANDSWERDT Jean-Marie, SMAGGHE Frédérique (**arrivée à la 4^{ème} délibération**), HUTCHINSON Cécilia, POUCHELET Michaël.

Etait absente avec pouvoir :

KERKHOF Isabelle.

Conformément aux dispositions de l'article L121.12 du code des Communes, Isabelle KERKHOF a donné pouvoir de voter en son nom à Frédérique SMAGGHE.

I – Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 juin 2020

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II – Délibérations

Délibération n° 35/2020

1.3 – COMMANDE PUBLIQUE
Renouvellement de la convention de déneigement.

RAPPORTEUR : Franck DHERSIN, Maire.

La convention passée en 2017 avec trois agriculteurs de la commune pour le déneigement des voies communales arrive à terme le 31 août 2020.

Afin de préserver une bonne praticabilité des voies lors des épisodes neigeux, il convient de passer une nouvelle convention avec Messieurs Patrick Decherf, Francis Cnigniet et Hubert Dequeker.

Cette nouvelle convention débutera à partir du 1er septembre 2020 pour se terminer le 31 août 2023.

La compensation sera de 55 € de l'heure se décomposant comme suit :

- 33 € / heure pour le coût d'utilisation du matériel,
- 22 € / heure pour le coût de la main d'œuvre.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer cette convention.

VOTE : 31 voix POUR.

Délibération n° 36/2020

**1.3 – COMMANDE PUBLIQUE
Groupement de commandes pour l'achat d'énergies pour la période
2021-2024.**

RAPPORTEUR : Franck DHERSIN, Maire.

En application des dispositions réglementaires relatives à l'ouverture du marché de l'énergie, les collectivités locales ont désormais l'obligation d'acheter leur électricité par le biais de marchés publics. Cette obligation portait jusqu'à présent sur les points de livraison électriques d'une puissance supérieure ou égale à 42 kVA.

Les nouvelles dispositions issues de la loi relative à l'énergie et au climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019 et notamment celles concernant les contrats d'électricité « Tarif bleu ou C5 d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVa » ont pour conséquence la fin des tarifs réglementés au 31 décembre 2020 pour les collectivités répondant aux critères repris dans ladite loi. Elles ont donc obligation de souscrire une offre de marché adaptée à leur besoin.

Afin d'optimiser les coûts et obtenir les meilleurs prix et services, la Communauté Urbaine de Dunkerque propose de constituer un groupement d'achat avec les communes de l'agglomération volontaires et d'autres organismes, comme cela a été fait pour les points de livraison électrique d'une puissance supérieure.

Les modalités de fonctionnement du groupement de commandes sont définies par la convention de groupement. Celle-ci précise notamment que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) qui interviendra en la matière est celle du coordonnateur, à savoir celle de la CUD.

En application des dispositions des articles L 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la Commande Publique, les membres du groupement conviennent que le coordonnateur sera chargé de signer et de notifier le marché avec le cocontractant retenu. En revanche, il appartient à chaque membre du groupement d'assurer seul l'exécution de son marché, incluant le traitement éventuel des avenants au cours de l'exécution du marché.

A la lecture de ces éléments, le Conseil Municipal :

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat de fourniture d'électricité d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVa, dont le coordonnateur sera la Communauté Urbaine de Dunkerque.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et tous les actes nécessaires pour en assurer cet achat.

VOTE : 31 voix POUR.

Délibération n° 37/2020

3.2 – DOMAINE ET PATRIMOINE
Rétrocession des espaces verts et de l'éclairage public du lotissement « Les Cyperales ».

RAPPORTEUR : Didier GUERVILLE, adjoint.

Dans un courrier en date du 30 janvier 2020, l'aménageur STILNOR a adressé une convention relative à la rétrocession et au classement des équipements communs dans le domaine public communal portant sur le lotissement « Les Cyperales ».

Pour rappel, ce lotissement est composé de 17 lots à usage d'habitation, situés rue de la tranquillité, sur les parcelles cadastrées B683/B1704/B1986 pour une superficie totale de 10 244m².

L'aménageur sollicite donc un accord de principe concernant la convention jointe à cette délibération.

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré,

ACCEPTE les conditions énoncées dans la convention
AUTORISE la rétrocession des espaces verts et de l'éclairage public du lotissement « Les cyperales »
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents référents à ce dossier.

VOTE : 31 voix POUR.

4.1 – FONCTION PUBLIQUE
Prime exceptionnelle dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire COVID-19.

RAPPORTEUR : Carole CORNILLE, adjointe.

Vu la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances, rectificative pour 2020,

Vu le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'État et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID-19,

Le Président de la République a souhaité, pour l'ensemble des personnels soignants mais aussi pour l'ensemble des autres agents publics les plus mobilisés, le versement d'une prime exceptionnelle pour pouvoir accompagner financièrement cette reconnaissance.

La Loi des finances prévoit l'exonération d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales de la prime exceptionnelle susceptible d'être versée en 2020 aux agents des administrations publiques particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire.

Le décret du 14 mai 2020, quant à lui, précise à son article 8, que les modalités d'attribution de la prime sont définies par délibération de l'organe délibérant dans la limite d'un plafond de 1000 € et indique que les bénéficiaires de prime, le montant alloué et les modalités de versements sont déterminés par l'autorité territoriale.

Pour votre information, le montant de la prime est modulable comme suit, en fonction notamment de la durée de la mobilisation des agents :

- taux n° 1 : 330 euros ;
- taux n° 2 : 660 euros ;
- taux n° 3 : 1 000 euros.

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré,

INSTITUE une prime exceptionnelle dans la limite des textes applicables visés ci-dessus, aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public de la fonction publique territoriale qui ont participé au Plan de continuité d'Activité (PCA) durant la période de confinement et également à la reprise des écoles, selon les modalités ci-après:

- L'enveloppe prévisionnelle est de 15.000 €,

Le montant est attribué aux agents particulièrement mobilisés en fonction du présentiel et de l'exposition aux risques (participation directe à la gestion de crise, maintien des missions dans des conditions exceptionnelles ou réalisation de missions en contact direct avec les usagers, rendues plus complexes par la crise sanitaire) dont vous trouverez la liste ci-joint,

- Le versement de la prime se fera en une seule fois sur le mois de septembre 2020 et n'aura aucun caractère reconductible. Le taux applicable à l'ensemble des agents concernés est **le taux 1 à savoir 330 €**.

- La prime exceptionnelle est cumulable avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de servir, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes.

- Les crédits nécessaires au versement de la prime seront prévus au budget.

VOTE : 33 voix POUR.

Délibération n° 39/2020

4.2 – FONCTION PUBLIQUE
Rémunération des régisseurs de spectacles intermittents.

RAPPORTEUR : Régine MARTEEL, adjointe.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du fonctionnement de certains services, il est nécessaire de procéder au recrutement d'intermittents du spectacle.

Ce personnel est employé de façon ponctuelle dans le cadre de contrats, au vu des nécessités de service.

Il convient de fixer la rémunération de ce personnel.

Il est proposé de rémunérer ce personnel par un forfait d'un montant de 200 € bruts auquel vient s'ajouter les cotisations patronales (GUSO). Ce qui correspond à une prestation d'environ 8 heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la rémunération forfaitaire proposée à savoir **200 euros bruts pour une prestation de 8 heures**.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents référents à ce dossier.

Michaël POUCHELET demande : « la convention collective au niveau du statut de régisseurs fixe aujourd'hui le minimum de salaire brut horaire à 15 €. Si on fait le calcul sur la base des 200€ sur les 8h, on arrive à un tarif de 25 €. Est-ce que c'est un maximum fixé ou est-ce qu'il y a un autre mode de calcul pour expliquer cette différence de 10 € ? »

Nicolas HAAGE répond : « nous avons sollicité plusieurs intermittents afin de connaître leur tarif. Ils nous ont répondu 200€ brut que ce soit pour 8h ou 10h, ils ne demanderont pas plus. C'est une prestation forfaitaire. Généralement, c'est une intervention de 8h comprenant la préparation de la salle avant (son, lumière...), le moment du spectacle et l'après. C'est le tarif pratiqué sur le Dunkerquois. »

VOTE : 5 abstentions et 28 voix POUR.

Délibération n° 40/2020

4.2 – FONCTION PUBLIQUE

Modification d'un contrat d'apprentissage.

RAPPORTEUR : Carole CORNILLE, adjointe.

La commune de Tétéghem-Coudekerque-Village a, depuis plusieurs années, accordé une importance à la formation des jeunes.

Actuellement, six apprentis sont présents dans nos services (3 en espaces verts, 1 animation, 2 en école).

Afin d'accompagner un des jeunes qui souhaite continuer sa formation (passage d'un CAP à un Bac professionnel paysager) il vous est proposé de créer un contrat d'apprentissage de niveau IV (Bac) en lieu et place d'un contrat d'apprentissage de niveau V (CAP / BEP ou équivalent).

Les contrats durent deux ans, rémunérés en pourcentage du smic selon l'âge et le diplôme préparé.

Le Conseil Municipal,
ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

- APPROUVE ladite modification,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d'apprentissage correspondant et tout autre document permettant la mise en œuvre de la présente délibération,
- et AUTORISE l'inscription des crédits au budget de l'exercice.

VOTE : 33 voix POUR.

5.3 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE
Commission Communale des impôts Directs.

RAPPORTEUR : Franck DHERSIN, Maire.

L'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et de huit commissaires pour les communes de plus de 2000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. A la suite des récentes élections municipales, nous devons renouveler la composition de la CCID.

Une liste de proposition comportant seize noms pour les commissaires titulaires et seize noms pour les commissaires suppléants doit être transmise au service de l'Etat.

	Commissaires Titulaires	Date et lieu de naissance	Adresse
1	Régine FERMON	26/06/1956 à Rosendaël (59)	4 rue Maxence Van der Meersch
2	Régine MARTEEL	26/08/1947 à Dunkerque (59)	84 rue de la Tranquillité
3	Annie PAGNERRE	13/08/1959 à Fort-Mardyck (59)	3 allée Relais des Forts
4	Isabelle KERKHOF	27/01/1970 à Malo-les-Bains (59)	41 route de Bergues RD 916
5	Régis DAMMAN	17/06/1957 à St Omer (62)	12 rue des Platanes
6	Marianne CABOCHE	15/11/1960 à Gravelines (59)	4 rue des Sorbiers
7	Jean-Marie VANDENBROUCKE	16/09/1938 à Grande-Synthe (59)	64 rue Principale
8	Renée LEROUX	01/11/1947 à Rosendaël (59)	9 rue des Platanes
9	Maryse DESOUTTER	11/05/1956 à Bray-Dunes (59)	26 rue de Féloy
10	Patricia URBAIN	23/04/1958 à Rouen (76)	52 rue Lamartine
11	Carole CORNILLE	02/07/1958 à Cappelle-la-Grande (59)	1 rue des Amandiers
12	Francis PICHON	20/06/1945 à Seclin (59)	21 rue des Pierres
13	Jean-Pierre HENON	01/04/1947 à Allonville (80)	14 rue Boisloiseau

14	Annie KERCKHOVE	04/04/1962 à Douai (59)	27 rue des Magnolias
15	Dominique BORNAIS	2/07/1954 à Rosendaël (59)	46 rue Lamartine
16	François BOHLER	27/01/1950 à Terville (57)	5 rue Winston Churchill

	Commissaires Suppléants	Date et lieu de naissance	Adresse
1	Delphine ENGELAERE	16/06/1975 à Dunkerque (59)	4 rue Paul Asseman
2	Michael POUCHELET	02/03/1982 à Nevers (58)	99 rue de la Tranquillité
3	Pascal CYS	21/01/1967 à Dunkerque (59)	43 rue Principale
4	Marie FLAMEIN	07/01/1959 à Dunkerque (59)	10 rue l'abbé Ducorney
5	Jean-Marie PATTE	02/11/1948 à St Pol s/Mer (59)	37 allée des Bleuets
6	David WARE	02/12/1958 à Carmarthen (Grande-Bretagne)	5 rue A.Blanckaert
7	Marion DESNOUES	13/04/1978 à Dunkerque (59)	36 allée Albert Denvers
8	Marc BOREL	20/04/1971 à Dunkerque (59)	100 rue des Pierres
9	Claude DUCHOSSOIS	12/09/1945 à Chauny (59)	198 rue du Moulin
10	Christophe DEMEY	22/02/1963 à Bergues (59)	28 rue du Clos Vallières
11	Michel THERY	24/11/1945 à Gravelines (59)	37 rue Charles De Gaulle
12	Patricia PAPORAY	22/02/1971 à Dunkerque (59)	8 rue Claudie André Deshays
13	Jean-Luc HAUET	17/02/1949 à Le Cateau (59)	15 route de la Branche
14	Emilie TACQUET	11/11/1990 à Dechy (59)	1 rue Simone Veil
15	Aurélie POZZAN	11/12/1980 à Lomme (59)	79 rue Principale
16	Thierry MARMOUSEZ	20/04/1953 à Douai (59)	11 rue des Cuisinières

VOTE : 33 voix POUR.

Délibération n° 42/2020

7.1- FINANCES LOCALES

Budget Primitif 2020.

RAPPORTEUR : Michel PESCH, Maire délégué de Tétéghem.

I – PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Tableau de synthèse :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
OPERATIONS REELLES			
011 Charges à caractère général	1 681 750 €	70 Produits des services	252 000 €
012 Charges de personnel	3 662 550 €	73 Impôts et taxes	5 116 281 €
65 Charges de gestion courante	532 645 €	74 Dotations et participations	1 764 941 €
66 Charges financières	142 000 €	75 Autres produits de gestion	40 000 €
67 Charges exceptionnelles	14 000 €	77 Produits exceptionnels	5 000 €
014 Atténuation de produits	2 500 €	013 Atténuation charges	180 000 €
Total dépenses réelles	6 035 445 €	Total des recettes réelles	7 358 222 €
Solde des opérations réelles			1 322 777 €
OPERATIONS D'ORDRE			
023 Virement section investissement	1 184 420 €	042 Travaux en régie	50 000
676 Différence sur réalisation		77 Produits Exceptionnels	4 676
68 Provisions financières			
68 Dot. Aux amortissements	193 033		
Total des opérations d'ordre	1 377 453	Total des opérations d'ordre	54 676
Total des dépenses	7 412 898	Total des recettes	7 412 898 €

		Résultat reporté	
Dépenses (ou déficit)	7 412 898	D002	7 412 898
Recettes (ou excédent)	7 412 898	R002	7 412 898

SECTION D'INVESTISSEMENT			
OPERATIONS REELLES			
16 Emprunts	1 500 000	27 Rembt de prêts	7 800
20 Immobilisations incorporelles	67 500	10 Dotations et fonds	550 000
21 Immobilisations corporelles	1 009 215	13 Subventions d'investissement	1 000 000
23 Immobilisations en cours	300 162		
27 Prêts	12 200	24 Produits de cessions	8 500
Total dépenses réelles	2 889 077	Total des recettes réelles	1 566 300
OPERATIONS D'ORDRE			
21 Travaux en régie	50 000	021 Virement section fonct.	1 184 420
139 Subvention amortissable	4 676	28 Dot. Aux amortissements	193 033
Total des opérations d'ordre	54 676		1 377 453
Total des dépenses	2 943 753	Total des recettes	2 943 753

		Résultat reporté	
Dépenses (ou déficit)	2 943 753		2 943 753
Recettes (ou excédent)	2 943 753		2 943 753

2 – BUDGET PRIMITIF 2020

Le Budget Primitif constitue le second acte du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, la Municipalité est autorisée à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au Budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le Budget Primitif reste un prévisionnel. Nous aurons, si nécessaire, l'opportunité de modifier ou d'ajuster ces prévisions via des décisions modificatives ou via le Budget Supplémentaire.

BALANCE GENERALE

Le montant total du **Budget Primitif 2020** s'élève à **10 356 651.62 €** se décompose comme suit :

- Section de Fonctionnement :	7 412 898.31 €
- Section d'investissement :	2 943 753.31 €

QUELQUES INDICATEURS DE PERFORMANCE FINANCIERE

1 – Taux d'épargne brute = **12.09 %** (12.10% en 2018 et 12.96 en 2019)

[Recettes réelles Fonctionnement - Dépenses réelles Fonctionnement / Recettes réelles de Fonctionnement]

Epargne Brute = 7 358 222 € - 6 035 445 € = **1 322 777€ - 492 864€** (Dotation de soutien à l'investissement local / compte 748773 page 14) = **829 913€**

Taux épargne Brute = 829 913 € / 7 358 222 € - 492 864 € = **12.09 %**

Cet indicateur indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il sert à mesurer la faculté de la collectivité à absorber de nouvelles dépenses ou baisses de recettes, mais aussi la capacité à investir ou à se désendetter.

Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant. Notre cible est de rester au-dessus de 10%.

2 – Capacité de désendettement = **4.2 ans** (4.68 ans en 2018 / 5.6 en 2019)

[Encours de dette (stock à rembourser)/ Epargne Brute]

Encours de la dette au 31/12/2019 = 5 561 608.82 €

Capacité de désendettement = 5 561 608.82 € / 1 322 777 € = 4.2 ans

Le seuil d'alerte est fixé à 7 %.



Ce ratio est un indicateur de solvabilité.

Ce ratio sert à mesurer le nombre d'années qu'il faudrait à la collectivité si elle affectait 100 % de son épargne brute à rembourser sa dette.

Ce ratio doit se situer autour de 7-8 ans. Le seuil d'alerte étant fixé à partir de 12 ans

RAPPORT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de Fonctionnement vise pour l'essentiel à assurer les services rendus à la Population, assurer les missions administratives de la Commune ainsi que l'entretien, la mise aux normes et en sécurité du patrimoine Municipal.

1 – Les dépenses de Fonctionnement

La section s'équilibre à **7 412 898.31 €**, pour :

- **6 035 445.00 €** en dépenses réelles
- **1 377 453.31 €** en dépenses d'ordre

On y retrouve :

a) Les charges à caractère général (011)

Elles regroupent les achats courants, les services extérieurs, les dépenses d'énergie... c'est le second poste de dépenses du budget de fonctionnement. L'objectif est de contenir ce poste de dépenses tout en préservant le niveau de la qualité de prestation et en continuant la recherche d'économies et d'améliorations de gestion.

- L'enveloppe est proposée pratiquement à la même hauteur qu'en 2019 à **1 681 750€** soit **27.86 %** des dépenses réelles.
(rappel 2018 = 1 620 000€ / 2019 = 1 620 000€)

b) Les charges du personnel (012)

La maîtrise de l'évolution des charges de personnel est le facteur clef de l'équilibre de la section de fonctionnement du budget.

Issus du PLF 2020 et des diverses annonces gouvernementales, les principaux facteurs externes liés aux dépenses de personnel devraient, au cours du prochain exercice budgétaire, évoluer comme suit :

- le point d'indice de la fonction publique sera « gelé » en 2020,
- l'application des mesures liées au PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) se finalise cette année.

Rappel des évènements de 2019

Deux départs à la retraite: Christine POIDEVIN au 1^{er} juillet 2019 et Paulette DECAN au 1^{er} septembre 2019

Les perspectives internes

Les principales perspectives liées à l'évolution des rémunérations des agents titulaires sont les suivantes :

- ▶ enveloppe prévisionnelle relative aux avancements d'échelon, de grade et de promotion interne : environ **15 000 €**,
- ▶ la prise en compte du PPCR : **20 000 €**
- ▶ un départ en retraite en 2020 : Françoise LANVIN au 1^{er} mars 2020.

- ▶ Deux recrutements envisagé : un Directeur Général Adjoint des Services et un poste de référent seniors (mi-temps).
- ▶ En 2020, il ne reste plus qu'un dossier en cours concernant les validations de service au niveau des cotisations de retraite
- ▶ Les effectifs liés aux agents contractuels ainsi que les emplois dits d'insertion ne devraient pas connaître de modification substantielle en 2020.
- ▶ une provision de **50000 euros** a été ajoutée au compte 6413 (personnel non titulaire) liée au COVID-19. En effet, le volume horaire de certains agents non titulaire ont dû être augmenté (encadrement des enfants, désinfection des locaux,...)

→ Les charges de personnel représenteront **3 662 550€** en 2020, soit **60.7 %** des dépenses réelles.

(rappel 2018 = 3 385 000€ / 3 500 000 en 2019)

c) Les Atténuations de charges (014)

Pour 2020, l'atténuation de produits atteindra **2 500 €**. Ce qui correspond au dégrèvement jeunes agriculteurs perçu pour 2020.

Soit **0.04 %** des dépenses réelles. (Rappel 2018 et 2019 = 2 047€)

d) Les autres charges de gestion courante (65)

Ce chapitre intègre principalement les indemnités et cotisations des élus (170 000€ - compte 6531) et le versement des subventions aux différentes associations et autres organismes (257 545€ - compte 6574), y compris le Centre Communal d'Action Sociale (49 000€ - compte 65736)...

→ La prévision budgétaire devrait être de l'ordre de **532 645€**, soit **8.83%** des dépenses réelles.

(rappel 2018 = 534 900€ / 2019 = 533 100€)

e) Les charges financières (66) : (intérêts de la dette)

L'inscription au budget primitif 2020 devrait s'élever à **142 000 €**. Elles représentent **2,35%** des dépenses réelles.

(rappel 2018 = 130 000€ / 2019 = 151 000€)

f) Les charges exceptionnelles (67) (bons naissance/ouvertures comptes Caisse d'Epargne, etc...)

Provision d'une somme de **14.000€** soit **0,23%** des dépenses réelles. (rappel 2018 et 2019 = 14 000€)

g) Les dotation aux amortissements (68) – opération d'ordre

Les amortissements représentent

193 033€

l'exercice 2020

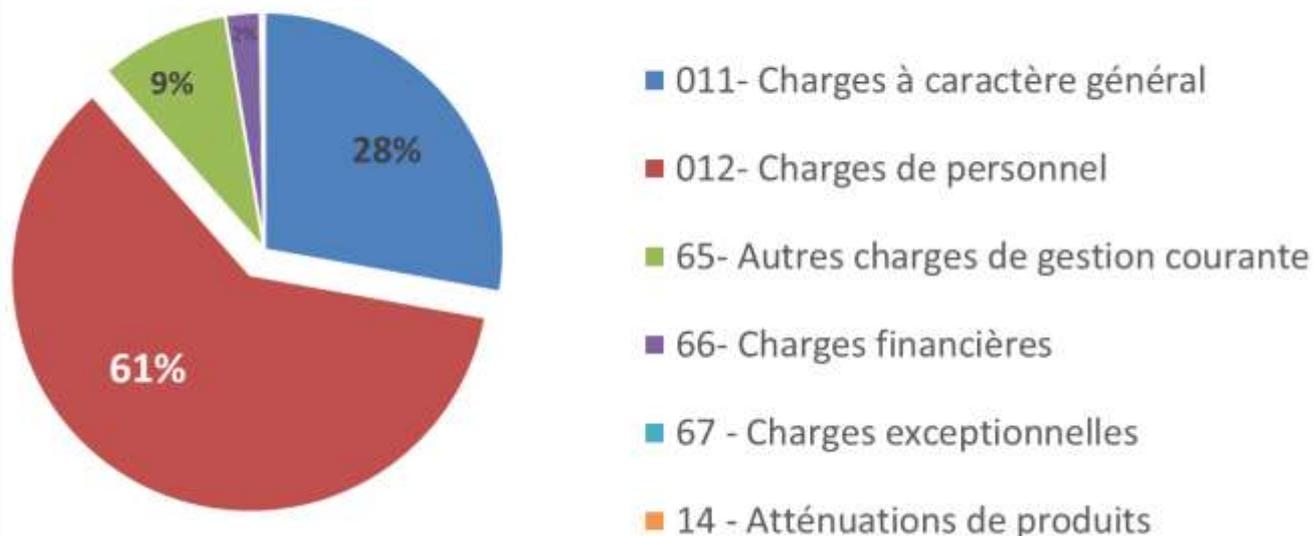
h) L'autofinancement – opération d'ordre (23)

Le virement de l'excédent de la section de fonctionnement à la section d'investissement porte sur un montant de **1 184 420.31 €**.

(2019 = 744 322 €)

Pour rappel, l'objectif du maintien de l'autofinancement constitue un enjeu essentiel pour garantir un bon niveau d'investissement.

Dépenses réelles de Fonctionnement - BP2020 (6 035 445€)



comparatif des DEPENSES réelles de fonctionnement entre budget 2019 et budget 2020 en Euros



2 – Les Recettes de Fonctionnement

La section s'équilibre également à **7 412 898.31 €**, pour :

- **7 358 222.00 €** en recettes réelles
- **54 676.31 €** en recettes d'ordre.

On y retrouve :

a) Les atténuations de charges (013) (Emplois d'Avenir, Contrats Aidés, remboursements arrêts maladie, etc...)

Il s'agit essentiellement de la participation de l'état au titre des différents contrats aidés accueillis par la commune et des remboursements de l'assurance pour maladie d'agents.

Au 31 décembre 2019, la ville a perçue 186 677.79 €. €.

Pour autant, nous prévoyons en 2020 une baisse de nos recettes en raison de la diminution de nos contrats aidés.

→ L'enveloppe est proposée à **180 000€** soit **2.45%** des recettes réelles.
(rappel 2018 = 100 000€ / 2019 = 150 000€)

b) Les produits des services (70) (Encaissements Régies)

Il s'agit des recettes propres des services rendus à la population facturés suivant les tarifs validés par le conseil municipal.

→ Ils représenteront **252 000€** en 2020, soit **3.42%** des recettes réelles.
(rappel 2018 = 240 000€ / 2019 = 270 000€)

c) Les Impôts et taxes (73) (Taxe foncière/habitation, Dotation de solidarité Communautaire, taxe sur la Publicité, etc...)

2020 est l'année de la mise en œuvre du troisième et dernier volet de la taxe d'habitation souhaitée par le Gouvernement.

Pour la collectivité, cette réforme se traduira, au titre de l'année 2020, par une compensation de l'Etat qui devrait garantir une compensation intégrale de cette recette.

L'estimation s'est faite sur une révision des valeurs cadastrales de 0.9% sans augmentation des taux, à hauteur de **5 116 281€** soit **69.53%** des recettes réelles. (rappel 2018 = 4 735 841€ / 2019 = 4 872 022€)

d) Les dotations, subventions et participations (74) (Ancienne taxe Professionnelle, Subventions Région/Département, prise en charge écoles CUD, etc...)

La prévision budgétaire devrait être de l'ordre de **1 764 941€**, soit **23.98%** des recettes réelles. (Rappel 2018 et 2019 = 1 354 775€)

e) Les autres produits de gestion courante (75) (Loyers : Bridge, Friterie CDK-V, salle BAILLON, etc...)

L'inscription au budget primitif 2020 devrait s'élever à **40.000€**. Elles représentent **0,54%** des recettes réelles. (rappel 2018 et 2019 = 35 000€)

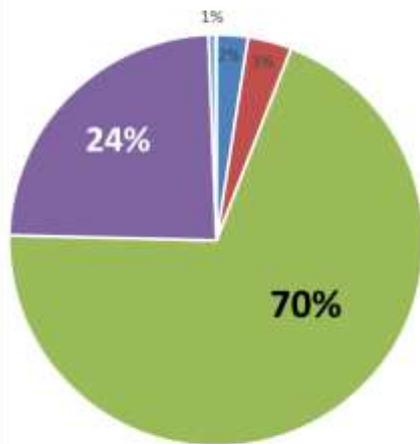
f) Les produits exceptionnelles (77) (Remboursement de sinistres, etc...) - cf. page 15

Provision d'une somme de **5 000€** soit **0,07%** des recettes réelles.

g) Les travaux en régie (72)

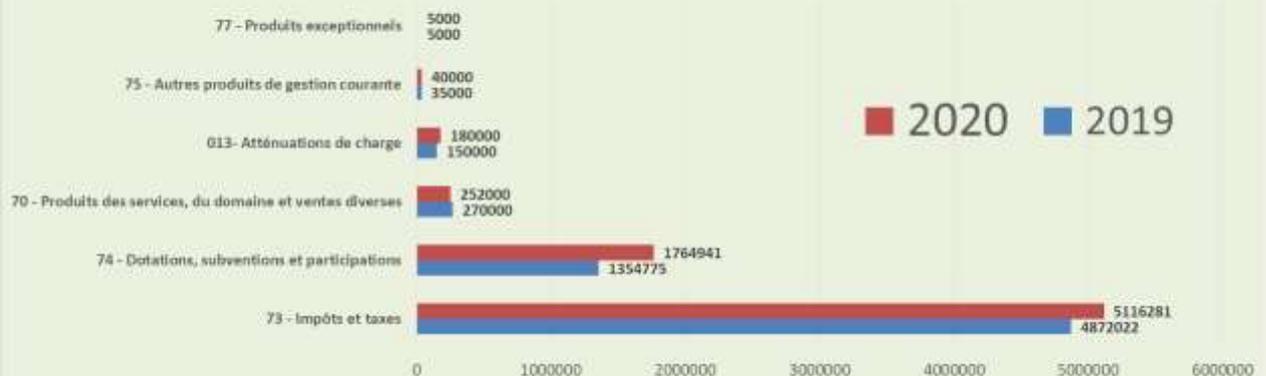
Les travaux en régie, inscrits en opérations d'ordre de fonctionnement, sont estimés à **50.000** exercice 2020.

Recettes réelles de Fonctionnement - BP2020 (7 358 222€)



- 013- Atténuations de charge
- 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses
- 73 - Impôts et taxes
- 74 - Dotations, subventions et participations
- 75 - Autres produits de gestion courante
- 77 - Produits exceptionnels

comparatif des RECETTES réelles de fonctionnement entre budget 2019 et budget 2020 en Euros



VILLE DE TETEGHEM - COUDEKERQUE-VILLAGE
BUDGET PRIMITIF 2020
SECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES REELLES

011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		TOTAL
6042	Achat prestations	245 000 €
60611	Eau et assainissement	35 000 €
60612	Energie et Electricité	200 000 €
60621	Combustible	125 000 €
60622	Carburant	16 500 €
60623	Alimentation	15 000 €
60628	Autres fournitures	4 000 €
60631	Fournitures d'entretien	22 500 €
60632	Fournitures de petit équipement	4 000 €
60636	Vêtements de travail	8 250 €
6064	Fournitures Administratives	11 000 €
6065	Livres, disques, cassettes,... (bibliothèque)	13 000 €
6067	Fournitures scolaires	31 000 €
6068	Autres matières et fournitures	69 000 €
611	Contrat de prestations de services	22 500 €
6122	Crédit bail	30 000 €
6132	Locations immobilières	10 000 €
6135	Locations mobilières	45 000 €
614	Charges de copropriété	2 500 €
61521	Entretien de terrains	150 000 €
61522	Entretien de bâtiments	55 000 €
61523	Entretien de voies et réseaux	55 000 €
61551	Entretien matériel roulant	12 000 €
61558	Entretien Autres biens mobiliers	5 000 €
6156	Maintenance	80 000 €
616	Primes d'assurances	37 500 €
6162	Assurance Dommages ouvrages	8 500 €
6182	Documentation	7 000 €
6184	Versement organismes de formation	30 000 €
6188	Autres frais divers	155 000 €
6225	Indemnités régisseurs	2 000 €
6226	Honoraires	3 000 €
6231	Annonces et insertions	4 000 €
6232	Fêtes et cérémonies	30 000 €
6236	Catalogues et imprimés	250 €
6237	Publications	3 000 €
6238	Divers	30 000 €
6247	Transports collectifs	50 000 €
6251	Voyages et déplacements	3 000 €
6256	Missions	500 €
6257	Réceptions	4 000 €
6261	Frais d'affranchissement	8 000 €
6262	Frais de télécom.	30 000 €
627	Service bancaire	1 500 €
6281	Concours divers	500 €
6282	Frais de gardiennage	750 €
6284	Redevances d'archéologie préventive	
62872	Autres budgets annexes	
63512	Taxes foncières	7 000 €
		1 681 750 €

VILLE DE TETEGHEM - COUDEKERQUE-VILLAGE
BUDGET PRIMITIF 2020
SECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES REELLES

012 CHARGES DE PERSONNEL		TOTAL
6218	Autre personnel extérieur	2 900 €
6336	Participation à la formation professionnelle	33 000 €
6338	Autres impôts et taxes	6 400 €
64111	Rémunération principale	1 500 000 €
64112	NBI	55 000 €
64118	Autres indemnités	320 000 €
64131	Rémunération	530 000 €
64162	Emplois d'avenir	26 000 €
64168	Autres	78 000 €
6417	Apprentis	47 000 €
6451	Cotisations URSSAF	385 000 €
6453	Cotisations caisses de retraite	470 000 €
6454	Cotisations ASSEDIC	25 000 €
6455	Assurance du personnel	84 000 €
6456	Versement au FNC du supplément	2 000 €
6457	Cotisations liées à l'apprentissage	1 700 €
6458	Cotisations autres organismes	28 000 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	6 000 €
647	Autres charges sociales	62 000 €
6488	Autres charges	550 €
		3 662 550 €

014 ATTENUATION DE PRODUITS		TOTAL
7391171	Dégrevement jeunes agriculteurs	2 500 €
		2 500 €

VILLE DE TETEGHEM - COUDEKERQUE-VILLAGE
BUDGET PRIMITIF 2020
SECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES REELLES

65 CHARGES DE GESTION COURAN		TOTAL
6531	Indemnités des élus	170 000,00 €
6533	Cotisations retraite des élus	12 500,00 €
6534	Cotisations sécurité sociale	12 500,00 €
6535	Formation	5 000,00 €
65372	FAEFM	100,00 €
6558	Autres cotisations	25 000,00 €
65736	CCAS	49 000,00 €
6574	Subventions org. Droit privé	257 545,00 €
658	Charges diverses de gestion co	1 000,00 €
		532 645,00 €

66 CHARGES FINANCIERES		TOTAL
6611	Intérêts des emprunts	142 000 €
668	Autres charges financières	
		142 000 €

67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		TOTAL
6713	Secours et dots	2 500 €
6714	Bourses et prix	1 500 €
6718	Autres charges exceptionnelles	10 000 €
		14 000 €

VILLE DE TETEGHEM - COUDEKERQUE-VILLAGE
BUDGET PRIMITIF 2020
SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES REELLES

70 Produits des services		TOTAL
70311	Concessions dans les cimetières	4 000 €
70312	Redevance funéraire	2 000 €
70321	Droits de stationnement	500 €
7062	Redevance à caractère culturel	10 000 €
70632	Redevance à caractère de loisirs	90 000 €
7067	Redevance services peri-scolaires	132 000 €
70688	Autres prestations de services	500 €
70841	Rembt Frais Personnel	12 500 €
7088	Autres produits activités annexes	500 €
		252 000 €

73 Impôts et taxes		TOTAL
7311	Contributions directes	3 908 182 €
73211	Attribution de compensation	38 856 €
73212	Dotation de solidarité communautaire	774 222 €
73221	FNGIR	37 173 €
73223	Fonds de péréquation interc.	
7338	Autres taxes	16 000 €
7343	Taxe sur les pyones électriques	38 848 €
7351	Taxe sur l'électricité	140 000 €
7368	Emplacements publicitaires	13 000 €
7381	Taxe add. Droits de mutation	150 000 €
		5 116 281 €

74 Dotations et participations		TOTAL
7411	Dotation forfaitaire	796 557 €
74121	Dotation de solidarité rurale	115 085 €
74127	Dotation nationale de péréquation	
744	FCTVA	5 000 €
74718	Autres	30 000 €
7472	Régions	
7473	Subvention département	
74751	Participation GFP	15 000 €
7478	Autres organismes	175 435 €
748313	Compensation réforme TP	30 000 €
748314	Compensation spécifique TP	15 000 €
748373	Dotation de soutien à l'investissement local	492 864 €
74834	Etat/compensation exonérations TF	30 000 €
74835	Etat/compensation exonérations TH	60 000 €
		1 764 941 €

75 Autres produits de gestion		TOTAL
752	Revenu des immeubles	40 000 €
		40 000 €

77 Produits exceptionnels		TOTAL
778	Autres produits exceptionnels	5 000 €
		5 000 €

042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		TOTAL
777	Subventions d'investissement transférée	0 €
		0 €

013 Atténuation charges		TOTAL
6419	Rembt sur rémunérations personnel	150 000 €
6479	Remboursement sur autres charges sociales	30 000 €
		180 000 €

RECETTES D'ORDRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

		TOTAL
722	Travaux en régie	50 000 €
		50 000 €

		TOTAL
777	Produits exceptionnels	4 676,31 €
		4 676,31 €

Michel PESCH demande s'il y a des questions concernant la section de fonctionnement ?

Michaël POUCHELET prend la parole : « au vu de l'équipement de la salle, il serait intéressant de projeter les chiffres lors du conseil municipal notamment pour permettre au public présent de pouvoir mieux comprendre. »

Michel PESCH répond : « nous avons analysé votre proposition qui est bonne et malheureusement pour ce conseil c'était un peu court, mais pourquoi pas le faire lors des prochains conseils municipaux. C'est entériné. »

RAPPORT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Notre programme proposé en section d'investissement intègre les objectifs évoqués lors du Débat d'Orientation Budgétaire

3 - Les dépenses d'Investissement

Au regard des investissements nécessaires à l'intérêt général, des études indispensables aux projets à venir, de notre capacité financière et de la conjoncture économique, l'enveloppe des projets d'investissements nouveaux devrait s'établir à **2 943 753.31 €**, soit :

- **2 889 077.00 €** en dépenses réelles
- **54 676.31 €** en dépenses d'ordre

On y retrouve :

a) **La dette en capital (16)** (remboursement de la dette)

Le montant du remboursement de la dette en capital est estimé à **1 500 000 €**. Cette augmentation est engendrée par le nouvel emprunt contracté et le remboursement des deux prêts relais contracté en 2018 et en 2019.

b) **Les immobilisations incorporelles (20)** (Logiciels – frais d'études, etc...) – cf. détail page 18 et détail page 21

Estimées à **67 500€**, elles concernent :

- l'accompagnement de l'Agence d'Urbanisme de Dunkerque (AGUR) pour l'ANRU à hauteur de **42 500 €**
- la fin de la réalisation du programme ANRU (équipements) pour **5000 €**.
- Enfin, une étude sera lancée afin d'identifier les besoins et réfléchir à l'aménagement de l'ancienne mairie en une maison des associations (**20000 €**).

c) Les immobilisations corporelles (21) (meublier, matériel bureau, terrains, etc...)

L'enveloppe de **1 009 215.00€** concerne :

- **les constructions** pour **604 000 €**
(Acquisition du centre socioculturel : 390 000€ - Création de vestiaires (CDKV) : 100 000€ - Réfection sonorisation et éclairage de l'Eglise : 30 000€ - Remplacement d'une chaudière : 30 000 € - Relamping salle DUCHOSSOIS (Basket) : 30 000 € - Local intergénérationnel : 10 000€- Réfection de douches au tennis de table : 10 000€ - Création d'une entrée Serre : 4 000 €)
- **Installation de voirie** pour 20000 € (réfection macadam divers chemins)
- **les interventions sur les réseaux d'éclairage public** pour **45 000 €**
(Réfection éclairage rue neuve - 30 000 € - Réparation EP 15 000€)
- **le matériel de transport** pour **45.000€**,
(Acquisition d'un camion pour les techniques : 20 000 € - Balayeuse 25 000€)
- **Installations, matériel et outillage technique : remplacement caméras / radars pédagogiques** pour 36 400 €,
- **le matériel de secours et d'incendie** (contrôles extincteurs et défibrillateurs) pour **7.500€**
- **le matériel de bureau et informatique** pour **51 100€**
(Réfection réseaux informatiques : 15 000€ - Divers informatiques : 15 000 € - Acquisition de tablettes : 10 000€ - Tableau numérique écoles : 5 600 € - Matériels informatiques école : 3 000 € - Matériels informatiques CSC : 2 500 €)
- **le mobilier** pour **31 540€** dont une enveloppe exceptionnelle de 20 000 € afin de pallier les éventuels manques au niveau du nouvel équipement municipal
- **les autres immobilisations corporelles** pour **168 635 €**
Autolaveuse (4 500€)- Filet Pare-Ballon (9 000€)- Mobiliers urbains (8 000€) - Débroussailleuse (1 700€) - Tailles Haies (1 100€) - Tondeuse (1 800€) - Souffleur (680€) - Petite Tronçonneuse (300€) - Tronçonneuse (1 320€) - Autres outils espaces verts (5 400€) - Karcher autonome (4 200€) - Remorque (2 135€) - Remplacement chauffage serre (1 000€) - Matériaux et outillages techniques (5 000€) - Ecole de musique - instruments (5 500€) - Câbles et matériels électriques (3 000€) - Matériel CLSH (2 500€) - Signalétique Divers (2 500€)- Vaisselles espaces culturel (5 500€) - Container stockage football (10 000€) - Réfrigérateur (1 000€) - Deux fours (15 000€) - Double plaque à induction (2 000€) -Lave-Vaisselle restaurant scolaire (7 500€) - Organigramme de clefs (5 000€) - Structures jeux enfants (50 000€) - Divers CSC (4 000€) -Divers Mairie (9 000€)

d) Les immobilisations en cours (23) (construction)

L'enveloppe est estimée à **300 162.00 €**

275 162€ sont consacrés au projet mairie-espace culturel-ateliers municipaux, **10 000 €** provisionnés pour des travaux de mise aux normes et **15 000€** pour des réparations diverses.

e) Autres immobilisations financières (27) : 12 200€

Une provision de 8.000€ sera proposée au titre des prêts accordables au personnel.

Au compte 271, la ville se doit d'acquérir des actions pour adhérer à la Société Publique de l'Agglomération Dunkerquoise (SPAD) dans le cadre de l'ANRU. Le montant de cette acquisition est 4 200 €.

f) Subventions d'investissement (13) – opération d'ordre

Il s'agit d'inscrire une somme de **4 676.31€** correspondant à l'amortissement d'une subvention d'investissement.

g) Travaux en régie (21) – opération d'ordre

Il s'agit d'inscrire la même somme que celle inscrite en recette de fonctionnement, soit

50.000

4 - Les recettes d'Investissement

Le financement de l'investissement est assuré par :

- ➔ des recettes réelles à hauteur **1 566 300.00€**
- ➔ des recettes d'ordre à concurrence de **1 377 453.31€.**

On y retrouve :

a) Les dotations et fonds (10) (récupération de la TVA)

Il s'agit du montant estimé au titre du remboursement de TVA, le FCTVA à hauteur de **550 000€.**

b) Les produits des cessions (24) (vente de terrains)

Une somme de **8 500€** est attendue (cession de parcelles, sises rue Jacques Brel)

c) Les autres immobilisations financières (27) (prêts amicale personnel) – cf. détail page 25

Il s'agit du remboursement des prêts accordés au personnel pour une valeur de **7 800€.**

d) Les subventions d'investissements (13) : 1 000 000€

- La Communauté Urbaine de Dunkerque a voté un fonds de concours d'un montant de **3 860 000 €**. En 2020, la municipalité sollicitera la CUD afin d'obtenir le fonds de concours restant soit un peu plus de **400 000 €**.
- Dans le cadre de l'appel à projet « Projets Territoriaux Structurants » 2019-2020, le Conseil Départemental du Nord a accordé **600 000 €** de subvention. Cette dernière sera intégralement perçue en 2020.

**e) Le virement de la section de fonctionnement (021) – opération d'ordre –
cf. détail page 24**

L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement est inscrit à concurrence de

1 184 420€.31

f) Les dotations aux amortissements (28) – op. d'ordre

Inscription de la même somme qu'au **compte 68** soit

193 033€

CONCLUSION

Un Budget 2020 d'un montant de **10 356 651€** marqué par une crise sanitaire sans précédent liée au COVID-19. Cette crise engendrera indéniablement de nombreuses conséquences en particulier sur l'économie française et va donc peser sur les finances de la ville.

Les villes sont fortement mises à contribution pour relancer l'économie (en particulier sur la reprise des écoles). Des dépenses supplémentaires sont actuellement supportées sachant que les recettes vont vraisemblablement baisser.

Ce budget a donc été construit de manière prudente avec un double objectif :

- répondre aux besoins des usagers en cette période de crise
- d'assainir les finances (remboursement des prêts relais suite à la construction du nouvel équipement comprenant la mairie, l'espace culturel et les ateliers municipaux) en vue de préserver une capacité d'investissement permettant à la nouvelle équipe municipale d'envisager sereinement de nouveaux investissements sur la ville.

Après 8 ans sans aucune augmentation d'impôts et ce, malgré les lourds investissements menés ces dernières années, la majorité municipale ne souhaite pas augmenter pour la 9ème année consécutive les taux de la fiscalité directe locale afin de ne pas accroître la pression fiscale pesant sur les habitants.

VILLE DE TETEGHEM - COUDEKERQUE-VILLAGE
BUDGET PRIMITIF 2020
SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES REELLES

INVESTISSEMENTS 2020

		Montant en €
2031	Programmation Equipements ANRU	5 000,00
2031	Programmation Espace associatif (ancienne mairie)	20 000,00
2031	AGUR - ANRU	42 500,00
67 500,00		
2111	Acquisition terrain rue neuve	0,00
0,00		
213	Vestiaires commune déléguée CDKV	100 000,00
213	Local intergenerationnel	10 000,00
213	Aménagement de la maison paroissiale	0,00
213	Relamping Salle Duchossois	30 000,00
213	Acquisition du centre socioculturel	390 000,00
213	Réfection sonorisation et éclairage Eglise	30 000,00
213	Entrée serre - Réfection	4 000,00
213	Revetement tennis	0,00
213	Douches tennis de table	10 000,00
213	Remplacement chaudière	30 000,00
604 000,00		
2152	Réfection macadam divers chemins	20 000,00
20 000,00		
21538	Réparation EP	15 000,00
21538	Eclairage Rue neuve	30 000,00
45 000,00		
21568	Extincteurs - Défibrillateurs	7 500,00
7 500,00		
2158	Remplacement caméras	20 000,00
2158	Acquisition de radars pédagogiques (2200*12)	16 400,00
36 400,00		
2182	Balayeuse	25 000,00
2182	Camion Technique	20 000,00
45 000,00		
2183	Divers - matériel informatique	15 000,00
2183	Acquisition tablettes pour le conseil municipal	10 000,00
2183	Matériel Informatique - Réfection réseaux	15 000,00
2183	Matériel informatique - Tableau numérique école	5 600,00
2183	Matériel informatique - école	3 000,00
2183	Matériel informatique - CSC	2 500,00
51 100,00		
2184	Mobilier Divers - CSC	4 000,00
2184	Mobilier Divers Mairie	20 000,00
2184	Ecoles - mobilier	3 400,00
2184	Ecoles - investissement	4 180,00
31 580,00		

2188	Filet pare-ballon Stade de football	9 000,00
2188	Autolaveuse	4 500,00
2188	Mobilier urbain (bancs, poteaux,...)	8 000,00
2188	Débroussailleuse	1 700,00
2188	Tailles Haies	1 100,00
2188	Tondeuse	1 800,00
2188	Souffleur	680,00
2188	Petite tronçonneuse	300,00
2188	Tronçonneuse	1 320,00
2188	Autres outils espaces verts	5 400,00
2188	Karcher autonome	4 200,00
2188	Remorque vélin 750kg	2 135,00
2188	Remplacement chauffage serre	1 000,00
2188	Matériaux et outillages techniques	5 000,00
2188	Ecole de musique - instruments	5 500,00
2188	Câbles et matériels électriques	3 000,00
2188	Matériel CLSH	2 500,00
2188	Signalétique Divers	2 500,00
2188	Vaisselles espace culturel	5 500,00
2188	Badgeuses	0,00
2188	Container stockage football	10 000,00
2188	Réfrigérateur	1 000,00
2188	Achat de 2 fours	15 000,00
2188	Double plaque à induction	2 000,00
2188	Lave-Vaisselle restaurant scolaire	7 500,00
2188	Divers CSC	4 000,00
2188	Organigramme de clefs	5 000,00
2188	Structures jeux enfants	50 000,00
2188	Divers Mairie	9 000,00
		168 635,00
2313	Construction - Mairie	125 162,00
2313	Construction - Salle culturelle et ateliers	150 000,00
2313	Remise aux normes	10 000,00
		285 162,00
2315	Réparations diverses	15 000,00
		15 000,00

**VILLE DE TETEGHEM - COUDEKERQUE-
VILLAGE
BUDGET PRIMITIF 2019
SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES D'ORDRE**

		TOTAL
722	Travaux en régie	50 000 €
		50 000 €

		TOTAL
777	Produits exceptionnels	4 676,31 €
		4 676,31 €

**VILLE DE TETEGHEM - COUDEKERQUE-
VILLAGE
BUDGET PRIMITIF 2020
SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES D'ORDRE**

		TOTAL
21	Travaux en régie	50 000 €
		50 000 €

		TOTAL
13912	Subvention Amortissable	1 329,00 €
13931	Subvention Amortissable	797,99 €
13918	Subvention Amortissable	663,90 €
13911	Subvention Amortissable	166,67 €
13911	Subvention Amortissable	134,00 €
13911	Subvention Amortissable	1 584,75 €
		4 676,31 €

VILLE DE TETEGHEM - COUDEKERQUE-VILLAGE
BUDGET PRIMITIF 2020
SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES D'ORDRE

021 Virement de la section de fonctionnement		TOTAL
021	Virement de la section de fonctionnement	1 184 420 €
		1 184 420

28 Dotation aux amortissements		TOTAL
28031	Dotation aux amortissements - Autres immo.	584,88
28041582	Dotation aux amortissements - Autres immo.	7 619,95
28051	Dotation aux amortissements - Autres immo.	1 661,80
28121	Dotation aux amortissements - Autres immo.	952,98
28128	Dotation aux amortissements - Autres immo.	1 421,76
281312	Dotation aux amortissements - Autres immo.	13,95
28142	Dotation aux amortissements - Autres immo.	18 192,72
281531		185,92
281568	Dotation aux amortissements - Autres immo.	1 839,44
281578		2 146,35
28158	Dotation aux amortissements - Autres immo.	17 130,16
28181	Dotation aux amortissements - Autres immo.	208,40
28182	Dotation aux amortissements - Autres immo.	29 339,05
28183	Dotation aux amortissements - Autres immo.	10 828,53
28184	Dotation aux amortissements - Autres immo.	15 288,43
28188	Dotation aux amortissements - Autres immo.	85 618,61
		193 033,00

VILLE DE TETEGHEM - COUDEKERQUE-VILLAGE
BUDGET PRIMITIF 2020
SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES REELLES

27 Remboursement de prêts		TOTAL
274	Recouvrement de prêts	7 800 €
		7 800 €

10 Dotations et fonds		TOTAL
10222	FCTVA	550 000 €
		550 000 €

13 Subventions d'investissement		TOTAL
1311 Subvention d'Etat		
1313 Subvention Départements		600 000 €
1315 Subvention CUD		400 000 €
1318 Subvention Caf		0 €
		1 000 000 €

24 Produits des cessions		TOTAL
241	Cession terrains rue Jacques Brel	8 500 €
		8 500 €

**VILLE DE TETEGHEM - COUDEKERQUE-VILLAGE
BUDGET PRIMITIF 2020**

SUBVENTIONS

SUBVENTIONS	2020
ADOT	75,00
ADCLF	75,00
Amicale de la police	100,00
APAHM	75,00
APEMRD	100,00
Asso Louise Michel	50,00
Les papillons blancs	100,00
Maison des aveugles	50,00
Orphelins mutualistes police	50,00
VMEH	50,00
Association SAVE	200,00
Entr'aide	1 500,00
Entreprendre Ensemble - PLIE	22 128,67
ADASSARD	120,00
Amitiés paroissiales	400,00
Anciens combattants	1 000,00
Asso Parents Elèves Desoutter	400,00
Asso Parents Elèves Brassens	200,00
Asso Parents Elèves Brueghel	200,00
Des fils et des idées	480,00
Asso Tétéghemoise d'Histoire	460,00
Asso Les amis du géant Théodoric	330,00
Diapason	920,00
Diapason - Concert	3 000,00
Coupe Couture	400,00
Gnômes et associés	200,00
Harmonie - carnaval	3 180,00
Harmonie - Ecole de musique sensibilisation écoles	600,00
Harmonie - tambour major	120,00
Harmonie municipale	3 500,00
Harmonie municipale-remise des prix	1 300,00
Harmonie municipale- jury	400,00
Harmonie - Ecole de musique entretien des instruments	1 850,00
Les amis de l'école	980,00
Les amis de l'école - Gala de danse	600,00
Les amis de l'école - Danse	980,00
Les amis de l'école - Salaires	9 500,00
Les A.M.I.S. de Tétéghem	500,00
Lueurs d'Orient	1 000,00
Lueurs d'Orient - Subv. Exceptionnelle	1 000,00
Pyramid'ions	290,00
Reutelaeres	1 650,00
Reutelaeres - marché de Noël	1 330,00
Reutelaeres - carnaval enfantin	980,00
Les Bleuets	1 000,00
Tétéghem'Art	420,00
Mon quartier en fête	700,00
Tétéghem Modélisme Naval	420,00
Tétéghem Modélisme Naval - Subv exceptionnel déplacement	800,00
USEP	600,00
RASED	300,00
Médecine scolaire	150,00
Les archers de Théodoric	915,00
Thai Boxing Club Tétéghem	1 000,00
Thai Boxing Club Tétéghem - 20 ans du club	1 000,00
Thai Boxing Club Tétéghem - Remplacement de la bache du ring	1 800,00
Capoeira	300,00
Capoeira - soutien action "jeunes enfants autistes"	300,00
Diagonale du fou	150,00
Diagonale du fou - soutien tournoi annuel	200,00
Diagonale du fou - achat petit matériel	50,00
Fit'N Form - Country	2 000,00

Athlétisme Tétéghem	1 120,00
Athlétisme Tétéghem - Foulées 29 ans (500 à 700 participants)	1 200,00
Athlétisme Tétéghem - salaire	3 200,00
Athlétisme Tétéghem - 30 ans	1 000,00
Basket Club Tétéghem	6 500,00
Basket Club Tétéghem - 3 équipes supplémentaires	1 700,00
Basket Club Tétéghem - Salaire	7 000,00
Basket Club Tétéghem - Subvention formation entraîneurs + achats matériels	500,00
Cyclotourisme	1 300,00
Judo Club de Tétéghem	1 100,00
Judo Club de Tétéghem - verst convention	5 700,00
Jujutsu Traditionnel de Tétéghem	1 500,00
Jujutsu Traditionnel de Tétéghem - Soutien formation	200,00
Tennis Club de Tétéghem	4 285,00
Tennis Club de Tétéghem - verst convention	2 850,00
Tennis Club de Tétéghem- Ecole	19 150,00
Tennis Club de Tétéghem - Salaire	11 950,00
Club de Tennis de table de Tétéghem	2 320,00
Club de Tennis de table de Tétéghem - Ecole	3 400,00
Club de Tennis de table de Tétéghem - salaire	7 500,00
Club de Tennis de table de Tétéghem - Encadrement Handicap et Formation Langage	100,00
Esprit Yoga	690,00
Esprit yoga - salaire	2 450,00
Majorettes	600,00
Badminton	450,00
Tous en forme	300,00
Tous en forme - 10 ans	150,00
Karaté Club Tétéghem	800,00
Karaté Club Tétéghem - achat de matériels	100,00
UST Football	12 700,00
UST Football - soutien déplacement	2 500,00
UST Football - soutien déplacement suite fusion district	2 500,00
Les cavaliers du Prédembourg section CSO	1 000,00
Football Coud-Village (ASFC)	1 110,00
Football Coud-Village (ASFC)- Achats matériel	1 000,00
Football Coud-Village (ASFC)- Ajustement subvention (effectif n-1)	400,00
Danse et Gym Coud-Village	450,00
Danse et Gym Coud-Village - achat de matériels	300,00
Hameçon Tétéghemois	500,00
Hameçon Tétéghemois - 11 ème grand prix de pêche	500,00
Hameçon Tétéghemois - 30 ans	350,00
Crédits non affectés	5 425,33
Tétéghem en fêtes	18 000,00
Amicale du personnel	7 500,00
Trophisteli 2020	350,00
Ecole du Chat	300,00
Club Tétéghem Entreprendre	7 500,00
Club Tétéghem Entreprendre - anniversaire	3 000,00
Jardins ouvriers	900,00
AGUR	450,00
Loisirs pour tous	480,00
Ecochalet - Projet EN RUE	9 000,00
Cavaliers du bois des forts	600,00
Association Semper Fidelis	3 000,00
Amicale des donateurs de sang	400,00
Association Culturelle "Histoire et patrimoine" de Coudekerque	450,00
Association de chasse de Coudekerque-village	650,00
A.C.P.G./C.A.T.M./T.O.E. et Veuves	550,00
DDEN	100,00
Maison de l'Europe	836,00
Conseil citoyen	5 000,00
Les semelles du Polder	1 250,00
UST Football - Tournoi de Valras	700,00
BGE Flandre création	3 600,00
Conf'iNSA 2020	350,00
Dkclac	200,00
	257 545,00

Franck DHERSIN remercie Michel PESCH et le Directeur des services.

VOTE : 5 abstentions et 28 voix POUR.

Délibération n° 43/2020

7.1- FINANCES LOCALES
Compte Administratif 2019 – Ville de Tétéghem-Coudekerque-Village.

RAPPORTEUR : Michel PESCH, Maire délégué de Tétéghem.

Après le débat d'orientation budgétaire et le vote du budget primitif, nous allons examiner le 3^{ème} temps du cycle d'un budget communal : le compte administratif.

Le budget primitif et le budget supplémentaire sont des éléments de prévisions. Il est nécessaire ensuite de constater comment et dans quelles mesures ces prévisions ont été concrétisées. **C'est l'objet du compte administratif.**

Il est, en effet, le relevé exhaustif des opérations financières, des recettes et des dépenses qui ont été réalisées dans un exercice comptable donné.

Le compte administratif permet, par comparaison avec les budgets primitif et supplémentaire, de juger de la qualité des estimations de dépenses et recettes.

Comme la comptabilité communale suppose l'intervention de deux instances, le Maire et le Trésorier comptable de la commune, il y a deux types de comptes :

- le compte du maire (compte administratif ou **CA**)
- le compte du comptable (compte de gestion ou **CG**).

Après examen du compte administratif, le compte de gestion vous sera soumis. Les deux comptes doivent parfaitement concorder.

		DEPENSES	RECETTES	ECARTS (R-D)
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de Fonctionnement	A 6 280 893,38	G 7 996 057,10	1 715 163,72
	Section d'Investissement	B 7 006 430,05	H 6 063 834,94	-942 595,11
		(si déficite)	(si excédent)	
REPORT DE L'EXERCICE 2018	Report en section de Fonctionnement (R002)	C	I 500 000,00	500 000,00
	Report en section d'Investissement (R001)	D	J 1 767 276,17	1 767 276,17
TOTAL (Réalisation + Reports)		13 287 323,43 =A+B+C+D	16 327 168,21 =G+H+I+J	3 039 844,78
RESTES A REALISER 2020 (1)	Section de Fonctionnement	E	K	0,00
	Section d'Investissement	F 2 366 828,33	L	-2 366 828,33
	TOTAL des restes à réaliser 2019	2 366 828,33 =E+F	0,00 +K+L	-2 366 828,33
RESULTAT CUMULE	Section de Fonctionnement	6 280 893,38 =A+C+E	8 496 057,10 =G+I+K	2 215 163,72
	Section d'investissement	9 373 258,38 =B+D+F	7 831 111,11 =H+J+L	-1 542 147,27
	TOTAL CUMULE	15 654 151,76 =A+B+C+D+E+F	16 327 168,21 G+H+I+J+K+L	673 016,45

Examen de la balance générale 2019 :

Vous trouverez, dans le document comptable « M14 », le détail par compte des dépenses et recettes des sections Investissement et Fonctionnement.

Sans détailler tout le document comptable « M14 », voici les principales lignes comptables :

DEPENSES réelles section de fonctionnement : → Année-2018

	<u>5 658 568 .19€</u>	Année-2019	Delta18-19
		<u>5 777 432.56€</u>	<u>+ 118 864.37€</u> +2.1%
011 : Charges à caractères générales (cf. page 5) :	1 562 158.48€	1 587 572.79€	+ 25 415.31€
012 : Charges de personnel :	3 437 007.94€	3 511 408.02€	+ 74 408.02€
065 : Autres charges de gestion courante :	527 464.11€	514 172.96€	- 13 291.15€
066 : Charges financières :	124 652.69€	136 188.74€	+ 11 536.05€

Les charges à caractère général (011) Regroupent les achats courants, les services extérieurs, les dépenses d'énergie...

(011) régulation des dépenses

Les autres charges de gestion courante (65) Intègre principalement les indemnités et cotisations des élus et le versement des subventions aux différentes associations et autres organismes, y compris le Centre Communal d'Action Sociale.

(65) Suite et fin du transfert de charge du personnel entre la ville et les associations

Charges Financières (66) Intérêts de la dette

Charges personnel (12)

(012) – **CA17** : 3 384 106€ (+4%) – **CA18** : 3 437 008€ (+1.2%) – **CA19** : 3511 408€ (+2.2%)

RECETTES réelles section de fonctionnement : → Année-2018 « De gestion courante »	Année-2019	Delta18-19
	6 984 725.21€	7 614 038.36€
		+ 629 313.15€ + 9%
013 : Atténuations de Charges :	210 431.71€	186 677.79€
73 : Impôts et taxes :	4 961 799.46€	5 479 916.40€
74 : Dotations, subventions et participations :	1 476 500.64€	1 614 446.22€
70 : Produits des services, du domaine et ventes :	294 276.33€	291 981.60€
		- 23 753.92€
		+518 116.94€
		+137 945.58€
		- 2294.73€
<u>Pour information</u>		
77 : Produits exceptionnels :	273 120.00€	300 192.61€
		+ 27 072.61€

Impôts et Taxes (73) Taxes Foncières, DSC, Fond de péréquation des ressources intercommunales, taxe sur la consommation finale d'électricité, taxe additionnelle aux droits de mutation, etc...

(73111) Principalement taxe foncière et Habitation = 3 596 160€ en 2017, 3 705 983€ en 2018 et 4 134 185,62 en 2019

Dotations, Subventions et participation (74) Dotation Forfaitaire, DSR, Département, autres organismes, etc...

(7411) Principalement Dotation forfaitaire en 2018 = 881 154€ en 2019 = 824 073,00€

Produits des services, du domaine et ventes (70) Encaissements des Régies (Bibliothèques, cantines, centre de loisirs, concessions cimetière, etc...)

Produits exceptionnels (77) Remboursements de sinistres... variables en fonction des années

Détail tableau « charges à caractère général »

Commune de TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE - 59 - Budget Principal		CA	2019
III - VOTE DU BUDGET			III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES			A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP-DM- RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 710 000,00	1 533 135,71	54 437,08	0,00	122 427,21
6042	Achats prestations de services (autres que terrains :	280 000,00	256 664,08	8 956,73	0,00	14 379,19
60611	Eau et assainissement	40 000,00	33 075,19	0,00	0,00	6 924,81
60612	Energie - Électricité	200 000,00	209 426,49	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	136 000,00	122 187,28	0,00	0,00	12 812,72
60622	Carburants	15 000,00	16 249,94	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	18 000,00	13 604,78	829,03	0,00	3 566,19
60624	Produits de traitement	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
60628	Autres fournitures non stockées	3 000,00	3 691,60	189,36	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	25 000,00	21 874,70	0,00	0,00	3 125,30
60632	Fournitures de petit équipement	8 000,00	3 583,00	188,81	0,00	4 226,19
60636	Vêtements de travail	7 500,00	7 115,81	1 092,93	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	13 000,00	10 593,60	19,69	0,00	2 386,71
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiat	0,00	5 386,90	1 330,13	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	31 000,00	27 623,26	1 193,63	0,00	2 183,11
6068	Autres matières et fournitures	60 000,00	63 451,87	4 130,28	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	25 000,00	21 749,52	0,00	0,00	3 250,48
6122	Crédit-bail mobilier	35 000,00	29 665,82	0,00	0,00	5 334,18
6132	Locations immobilières	0,00	11 900,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	50 000,00	43 141,07	80,00	0,00	6 778,93
614	Charges locatives et de copropriété	1 700,00	2 520,55	0,00	0,00	0,00
61521	Terrains	161 000,00	137 264,90	9 140,13	0,00	14 594,97
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	55 000,00	43 659,88	2 626,20	0,00	8 713,92
615231	Entretien et réparations voiries	0,00	0,00	1 320,00	0,00	0,00
615232	Entretien et réparations réseaux	90 000,00	56 972,81	2 280,60	0,00	30 746,59
61551	Matériel roulant	10 000,00	11 606,82	432,44	0,00	0,00
61558	Autres biens mobiliers	10 000,00	4 521,29	165,12	0,00	5 313,59
6156	Maintenance	80 000,00	62 431,68	6 756,24	0,00	10 812,08
6161	Assurance multirisques	40 000,00	35 322,44	0,00	0,00	4 677,56
6162	Assurance obligatoire dommage - construction	8 500,00	8 267,32	0,00	0,00	232,68
6182	Documentation générale et technique	7 000,00	6 807,58	0,00	0,00	192,42
6184	Versements à des organismes de formation	30 000,00	16 437,77	0,00	0,00	13 562,23
6188	Autres frais divers	61 000,00	86 135,13	6 109,16	0,00	0,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6226	Honoraires	0,00	1 440,00	2 916,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	8 000,00	2 294,10	315,00	0,00	5 390,90
6232	Fêtes et cérémonies	30 000,00	28 222,42	230,00	0,00	1 547,58
6236	Catalogues et imprimés	0,00	208,00	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	9 000,00	1 726,00	0,00	0,00	7 272,00
6238	Divers	30 000,00	27 661,50	0,00	0,00	2 338,50

DEPENSES réelles section d'investissements: → Année-2018

3 132 576.94€

Opérations d'équipement (chapitres 20/21/22/23) : 2 818 903.24€

16 : Emprunts et dettes assimilées : 313 673.70€

Année-2019

6 924 623.94€

6 524 872€

399 751,94€

Delta18-19

3 792 047.00€

+121%

+ 3 705 968,76€

+ 86 078,24€

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	160 542,76	62 462,80	6 509,76	91 570,20
2031	Frais d'études	148 617,00	60 176,80	4 584,00	83 856,20
2051	Concessions et droits similaires	11 925,76	2 286,00	1 925,76	7 714,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	762 361,17	548 576,88	154 481,55	59 302,74
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	0,00	28 435,20	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	5 000,00	4 576,51	0,00	423,49
21312	Bâtiments sociaux	140 739,87	143 962,03	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	126 700,00	61 196,95	211,20	65 292,85
2142	Constructions sur soi d'autrui - Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	6 480,00	0,00	0,00	6 480,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	5 168,13	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	3 260,76	2 441,65	3 260,76	0,00
21538	Autres réseaux	260 911,41	207 561,67	33 444,84	39 915,00
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	5 000,00	0,00	3 094,38	1 905,62
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	25 000,00	4 079,35	9 940,52	10 980,13
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	48 000,00	31 440,00	0,00	13 560,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	16 100,00	4 131,74	5 313,60	6 654,66
2184	Mobilier	19 391,30	19 616,86	90 738,65	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	88 777,83	35 997,89	8 477,60	44 302,34
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	8 436 171,93	5 913 832,32	2 205 837,02	316 502,59
2313	Constructions	8 416 171,93	5 913 832,32	2 205 837,02	296 502,59
2315	Installations, matériel et outillage techniques	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	9 359 075,86	6 524 872,00	2 366 828,33	467 375,53
16	Emprunts et dettes assimilées	393 000,00	391 951,34	0,00	1 048,06
1641	Emprunts en euros	386 500,00	385 559,94	0,00	940,06
16818	Autres prêteurs	6 500,00	6 392,00	0,00	108,00
27	Autres immobilisations financières	8 000,00	7 800,00	0,00	200,00
274	Prêts	8 000,00	7 800,00	0,00	200,00
	Total des dépenses financières	401 000,00	399 751,34	0,00	1 248,06

Chapitre 23 = projet nouvelle Mairie / salle culturelle / services techniques – EV

Restes A Réaliser 2019 ⁽¹⁾

Compte	Fonction	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
2031 - Frais d'études	213		3 114,00 €	163,80 €	3 114,00 €
2031 - Frais d'études	814		57 350,00 €	5 880,00 €	1 470,00 €
2051 - Concessions et droits similaires	020		1 925,76 €	2 286,00 €	1 925,76 €
21318 - Autres bâtiments publics	020		81 700,00 €	42 415,37 €	211,20 €
21534 - Réseaux d'électrification	822		3 260,76 €	2 441,65 €	3 260,76 €
21538 - Autres réseaux	814		279 455,76 €	205 473,12 €	33 444,84 €
21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	020		5 000,00 €	0,00 €	2 170,50 €
21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	024		0,00 €	0,00 €	923,88 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	830		15 000,00 €	4 079,35 €	9 940,52 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	212		4 800,00 €	499,00 €	2 656,80 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	213		2 800,00 €	0,00 €	2 656,80 €
2184 - Mobilier	020		6 000,00 €	2 830,00 €	66 470,11 €
2184 - Mobilier	024		0,00 €	0,00 €	23 569,69 €
2184 - Mobilier	211		2 550,00 €	1 457,32 €	295,90 €
2184 - Mobilier	212		5 100,00 €	2 912,20 €	402,95 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	212		10 000,00 €	2 195,71 €	1 445,60 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	311		5 500,00 €	1 860,00 €	3 636,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	822		0,00 €	1 141,20 €	3 396,00 €
2313 - Constructions	020		5 604 773,03 €	3 850 912,35 €	1 387 255,70 €
2313 - Constructions	024		2 798 708,90 €	2 058 545,97 €	711 967,33 €
2313 - Constructions	520		12 690,00 €	4 374,00 €	12 690,00 €
2313 - Constructions	830		0,00 €	0,00 €	93 923,99 €
		Total des dépenses	8 899 728,21 €	6 189 467,04 €	2 366 828,33 €



RECETTES réelles section d'investissements: → Année-2018

3 174 527.00€

16 : prêts	:	2 000 000.00€
13 : Subventions d'investissements	:	3180.00€
10222 : Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	:	206 962.36€
1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés	:	936 420.32€

Année-2019

5 560 374.12€

600 000.00€
2 801 178.00€
740 444.69€
1 228 404.59€

Delta18-19

+2 385 847,12€

+75.15%

- 1 400 000.00€
+ 2 797 998.00€
+ 533 482,33€
+ 291 984,27€

Les membres du Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. Franck DHERSIN, Maire.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les autorisations spéciales s'y rattachant, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses affectées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte d'administration dressé par le Maire, accompagné du compte de gestion du Trésorier principal,

Considérant que Monsieur Franck DHERSIN, Maire, a normalement administré au cours de l'exercice 2019 les finances de la commune de Tétéghem-Coudekerque-Village en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

EXECUTION DU BUDGET 2019			
		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	Fonctionnement	6 280 893,38 €	7 996 057,10 €
	Investissement	7 006 430,05 €	6 063 834,94 €
Report exercice 2019	Fonctionnement R002		500 000,00 €
	Investissement R001		1 767 276,17 €
TOTAL		13 287 323,43 €	16 327 168,21 €
Reste à réaliser 2020	Fonctionnement		
	Investissement	2 366 828,33 €	
TOTAL		2 366 828,33 €	0,00 €
Résultat cumulé	Fonctionnement	6 280 893,38 €	8 496 057,10 €
	Investissement	9 373 258,38 €	7 831 111,11 €
TOTAL cumulé		15 654 151,76 €	16 327 168,21 €

- APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen
- CONSTATE les indemnités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives aux reports de crédits,
- RECONNAIT les restes à réaliser,
- DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes et les crédits annuités.

VOTE : 5 abstentions et 27 voix POUR.

Délibération n° 44/2020

7.1- FINANCES LOCALES

Compte de gestion pour l'exercice 2019 – Ville de Tétéghem-Coudekerque-Village.

RAPPORTEUR : Michel PESCH, Maire délégué de Tétéghem.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état du passif, l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019,

2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections et budgets annexes,

3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Trésorier Principal visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni réserve, ni observation de sa part.

VOTE : 5 abstentions et 28 voix POUR.

Franck DHERSIN précise : « vous ne jugez pas le conseil municipal, c'est une décision du Receveur. »

7.1- FINANCES LOCALES
Affectation du résultat de l'exercice 2019.

RAPPORTEUR : Michel PESCH, Maire délégué de Tétéghem.

Le compte administratif 2019 de la commune de Tétéghem-Coudekerque-Village présente un excédent global de :

3 039 844,78€

Se décomposant :

- d'un excédent de fonctionnement de **2 215 163.72 €**
- et d'un excédent d'investissement de **824 681,06 €.**

Aussi compte tenu de la comptabilisation d'un reste à réaliser cumulé en section d'investissement à hauteur de 2 366 828.33 €, je vous propose d'affecter le résultat de la façon suivante :

Au compte R001 : un excédent reporté de 173 016.45 €

Au compte 1068 : 2 366 828.33 € pour couvrir les restes à réaliser

Au compte R002 : un excédent reporté de 500 000 €

L'excédent réel est donc de :

Excédent Global 2019	: 3 039 844,78 €
Reste à Réaliser 2019	: 2 366 828.33 €

Excédent net Global 2019 : 673 016,45 €

VOTE : 3 abstentions et 30 voix POUR.

7.2 - FISCALITE

Taxe foncière sur les propriétés bâties. Suppression de l'exonération de deux ans des constructions nouvelles à usage d'habitation.

RAPPORTEUR : Franck DHERSIN, Maire.

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de supprimer l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1er janvier 1992.

Il précise que la délibération peut toutefois supprimer ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

Eu égard à l'impact non négligeable de l'épidémie COVID-19 sur l'ensemble des finances des collectivités (Région, Département, Intercommunalités, Communes) et de la suppression de la taxe d'habitation (avec un taux figé), il est devenu nécessaire de supprimer cette exonération.

Vu l'article 1383 du code général des impôts,

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,

DECIDE de supprimer, à compter du 1^{er} janvier 2021, l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne :

- tous les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1er janvier 1992 ;
- les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1er janvier 1992 qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Michaël POUCHELET demande : « concernant les communes de la CUD, est-ce que des dispositions équivalentes sont à l'étude ou ont déjà été prises ? »

Nicolas HAAGE répond : « pour certaines communes, l'exonération n'existe pas, elle a déjà été supprimée et d'autres communes la maintiennent. C'est une décision qui va tendre à s'harmoniser car les communes chercheront des recettes supplémentaires. Les nouveaux arrivants engendrent des dépenses supplémentaires dès leur arrivée sur la ville. Il n'est donc pas illogique d'encaisser ces nouvelles recettes. C'est une décision équitable qui permet d'avoir rapidement des recettes. »

Franck DHERSIN ajoute : « compte-tenu des difficultés financières des communes, les largesses faites auparavant peuvent être revues. Il s'agissait d'habitants bénéficiant de tous les services et ne payant pas de taxe pendant deux ans. Maintenant, nous estimons que les nouveaux arrivants paieront cette taxe. »

Michaël POUCHELET demande : « la mise en place de cette non-exonération de taxe sera applicable à partir de janvier 2021 ? »

Franck DHERSIN répond dans l'affirmative.

VOTE : 5 voix CONTRE et 28 voix POUR.

Délibération n° 47/2020

8.3 - VOIRIE

Information sur le rapport annuel – prix et qualité du service public de l'assainissement – année 2018.

RAPPORTEUR : Franck DHERSIN, Maire.

En application de la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et de ses décrets d'application du 6 mai 1995 et du 11 mai 2000, le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque adresse chaque année, au maire de chaque commune membre, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Ce rapport a été tenu à la disposition des membres de l'assemblée municipale.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la communication qui lui a été faite du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'année 2018 transmis par le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

VOTE : 33 voix POUR.

8.9 - CULTURE**Séjours Eté 2020 – Participation financière des familles.****RAPPORTEUR : Régine MARTEEL, adjointe.**

En raison de l'épidémie COVID 19, de nombreux séjours ont été annulés. Seul l'organisateur Tootazimut a maintenu une partie de son offre concernant les séjours en France (Vendée (mois d'août) et la Corse).

Les séjours maintenus sont les suivants :

Numéro et nom du lot	Attributaire	Montant (TTC) / enfant	Participation des familles
Lot 8 – La Vendée	TOOTAZIMUT	685,00€	Tarif B
Lot 12 – La Corse	TOOTAZIMUT	1215,00€	Tarif E
Lot 13 – La Corse	TOOTAZIMUT	1215,00€	Tarif E

Cela concerne 41 enfants.

Concernant les séjours annulés, la ville n'a pas encaissé de paiement.

Par contre pour les séjours maintenus, il vous est donc proposé :

- 1- D'accepter la participation des familles selon les tarifs ci-dessous :

Tableau des tarifs

Tarifs	Quotient < 610	Quotient compris entre 610 et 914	Quotient compris > 914
Tarif B	225 €	240 €	255 €
Tarif E	390 €	405 €	420 €

- 2- D'autoriser le paiement en une seule fois (et non 3 fois)

- 3- D'accepter, en cas de désistement, le remboursement du séjour aux familles sur présentation d'un certificat médical ou de tout autre document permettant de juger de l'impossibilité de participer au séjour.

VOTE : 33 voix POUR.

9.1 – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

Jury criminel – Constitution de la liste préparatoire des jurés pour l'année 2021.

RAPPORTEUR : Franck DHERSIN, Maire.

En application des articles 259 et suivants du code de procédure pénale, une liste de jury criminel doit être établie annuellement dans le ressort de chaque cour d'assises.

Selon le principe prévu par l'article 260 dudit code, la liste annuelle doit comprendre un juré pour 1 300 habitants. Leur répartition est prévue par arrêté préfectoral : pour l'année 2021, l'effectif des jurés pour le département du Nord est de 2027. Les communes de plus de 1 300 habitants sont appelées à tirer au sort à partir de la liste électorale, un nombre de noms triple de celui fixé par cet arrêté. Le nombre de jurés pour la commune est fixé à 7 donc **21 noms devront être tirés au sort.**

Vu le Code de procédure pénale et notamment ses articles 259 et suivants,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 avril 2020 portant répartition des jurés d'assises constituant la liste annuelle du département du Nord à compter du 1er janvier 2021,

un tirage au sort des jurés pour la constitution de la liste susvisée a été effectué à partir de la liste électorale dont vous trouverez ci-joint la liste préparatoire des jurés :

Martine VERWAERDE – Chrystel RYCKEBUSCH – Daniel BLONDÉ – Sandrine DELETTRE – Marie-Christine WARNIER – Sébastien DEHUYSSER – Geneviève LEFELLE – Marc DESPRES – Christian VANSTEENBERGHE – Corinne CODINA – Annie STOPPIN – Catherine CAVROIS – Mehdy AMOKRANE – Corentin LORIO – Emmanuel HANS – Laurence PAIR – Thérèse BOUTANTIN – Thomas BOTTEIN – Sylvie DEWISME – Bruno MAHIEU – Sylvain ADAMCZEWSKI.

VOTE : 33 voix POUR.

III – Informations diverses

Franck DHERSIN souhaite à tous de bonnes vacances.

LA SEANCE EST LEVEE.